

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 52

5 février 1997

SOMMAIRE

Abtrust Fund Managers (Luxembourg), Luxbg page	2459	Firwind Finance S.A., Luxembourg	2479, 2480
Amici Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2459	Franco Tosi Finance S.A., Luxembourg	2478, 2479
Anais S.A., Luxembourg	2459, 2460	Free Record Shop Luxembourg, S.à r.l., Luxembg . .	2480
Aral Luxembourg S.A., Senningerberg	2457	Gamico International S.A., Luxembourg	2482
Astra-Corepharm, S.à r.l., Ehlinge	2458	Geo Immobilière S.A., Luxembourg	2480, 2481
AT & T Istel Luxembourg S.A., Luxembourg	2460	Gotha Holding S.A., Luxemburg-Hamm	2483
Ausilco S.A., Luxembourg	2462	G.T. US Small Companies Fund, Sicav, Luxembg . .	2483
Avicom S.A., Luxembourg	2462, 2463	Hamilton S.A., Luxembourg	2484
Beowulf S.A.H., Luxembourg	2462	Hazelbrook Consultancy S.A., Luxembourg	2482
Bepofico S.A., Luxembourg	2463	(Les) Héliculteurs Luxembourgeois, S.à r.l., Lu-	
Beta Global, Sicav, Luxembourg	2464	xembourg	2490, 2491
Bienlux S.C.I., Luxembourg	2462	Henderson Independent Fund Management S.A.,	
Brainvest S.A., Luxembourg	2464	Senningerberg	2484
Brasserie-Restaurant Siggi S.A., Luxembourg	2466	Herstatt Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	2485
Casnier Holding S.A., Luxembourg	2464, 2465	Hobag International S.A., Luxembourg	2472
CFAI, Compagnie Financière Agro-Industrielle S.A.,		Ifies S.A., Luxembourg	2485
Luxembourg	2460, 2461	Immobilière Goy, S.à r.l., Dudelange	2486
Clivo Holding S.A., Luxembourg	2463	Immoter S.A., Luxembourg	2481, 2482
Cob S.A., Luxembourg	2469	Incasel S.A., Luxembourg	2485
Cobico S.A., Luxembourg	2465	Integral Management S.A., Luxembourg	2487
Confilux S.A., Luxembourg	2469	Intercin S.A., Luxembourg	2489, 2490
Confinaco S.A., Luxembourg	2468	Inter Communication S.A., Strassen	2487
CORELYON, Compagnie de Réassurance du Groupe		Inter-Editions S.A., Strassen	2488
Crédit Lyonnais S.A., Luxembourg	2467, 2468	Interlatsco Holding S.A., Luxembourg	2488
Cracker Lux S.A., Luxembourg	2461	International Bond Fund Management Company	
Dorafin S.A., Luxembourg	2470	S.A., Luxembourg	2483, 2484
Dumenil Leble Bank Luxembourg S.A., Luxembg . .	2471	Isolde, GmbH, Bereldange	2494, 2495
Eleni S.A., Luxembourg	2470	Itfi S.A., Luxembourg	2486
Entreprise de Jardinage Philippe Loschetter, S.à r.l.,		Joris Sports, S.à r.l., Luxembourg	2491
Mamer	2471	Laurasia S.A., Luxembourg	2488
Equity Investment Fund Management Company		Logistic S.A., Luxembourg	2493
S.A., Luxembourg	2466, 2467	Lonrho Continental Invest S.A., Luxembourg	2486
Erasmonde Finance S.A., Luxembourg	2466	Luxembourg Finance & Investment Company S.A.,	
Etablissements Edouard Joris, S.à r.l., Luxembourg	2469	Luxembourg	2492
EU-Invest Holding S.A., Wasserbillig	2471, 2472	Luxoterme S.A., Luxembourg	2492
Euramyl S.A., Luxembourg	2472	Luxtech, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg . . .	2487, 2488
Euresti S.A., Luxembourg	2473	Manama Holding S.A., Luxembourg	2495
Eurobatitech, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich	2473	Mang Holding S.A., Luxembourg	2494
Europa Verde S.A., Luxembourg	2476	Mariram S.A., Luxembourg	2492, 2493
European Investment Corporation, Holdinggesell-		Matsucom S.A., Luxembourg	2493, 2494
schaft mit beschränkter Haftung, Luxembg	2473, 2475	Minoan Holding S.A., Luxembourg	2495
European Technology 92, Luxembourg	2476	Mondofinance International S.A., Luxembourg . . .	2496
Famlux Holding S.A., Luxembourg	2476	MTL Holdings S.A., Luxembourg	2495
Farmland Co S.A., Luxembourg	2475	Multinationale Financière S.A., Luxembourg	2496
FIDUGARE, Fiduciaire de la Gare S.A., Luxem-		O.I.C.R., Organisation Internationale de Coopéra-	
bourg	2476, 2477	tion Economique et de Relations Extérieures,	
FIM Holding S.A., Luxembourg	2477	Luxembourg	2452
Fineduc Europe S.A., Luxembourg	2478	(Le) Relais St Michel S.A., Luxembourg	2486
First Cattle Co S.A., Luxembourg	2478	Verdibel A.G., Luxembourg	2450

VERDIBEL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am dreizehnten November.
Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Die Gesellschaft CREGELUX S.A., Crédit Général du Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg, 27, avenue Monterey, hier vertreten durch Herrn Gérard Birchen, Privatbeamter, wohnhaft in Oberkorn, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 13. November 1996;
- 2) Die Aktiengesellschaft E COREAL, mit Sitz in Luxemburg, 14, rue Aldringen, hier vertreten durch Dame Cynthia Wald, Privatbeamtin, wohnhaft in Olm, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 13. November 1996.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung VERDIBEL wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (2.300.000,-LUF), eingeteilt in dreiundzwanzig (23) Aktien mit einem Nennwert von je hunderttausend Luxemburger Franken (100.000,-LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den gesetzlichen vorgesehenen Bestimmungen.

Genehmigtes Kapital

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Kapital auf zweihundertfünfzig Millionen Luxemburger Franken (250.000.000,- LUF) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert hunderttausend Luxemburger Franken (100.000,- LUF) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der Gründungsurkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionäre kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch im Monat Mai um zehn Uhr (10.00) in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember 1996.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten handelnd wie vorstehend, die dreiundzwanzig Aktien (23) wie folgt zu zeichnen:

1) CREGELUX, vorgeannt, zweiundzwanzig	22 Aktien
2) E COREAL, vorgeannt, eine	1 Aktie
Total: dreiundzwanzig	23 Aktien

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von zwei Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (2.300.000,- LUF) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr achtundsechzigtausend Luxemburger Franken (68.000,- LUF).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen betrachten und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse.

1. - Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2. - Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Benoît Duvieusart, licencié en droit, wohnhaft in Roodt/Syre,

b) Herr Edward Bruin, maître en droit, wohnhaft in Mondercange,

c) Herr Gérard Birchen, Privatbeamter, wohnhaft in Oberkorn,

d) Dame Cynthia Wald, Privatbeamtin, wohnhaft in Olm.

3. - Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Christian Agata, Privatbeamter, wohnhaft in Wecker.

4. - Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von neunzehnhundertsiebenundneunzig.

5. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Birchen, C. Wald, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 1996, vol. 499, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft, auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 25. November 1996.

J. Gloden.

(41953/213/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

**O.I.C.R., ORGANISATION INTERNATIONALE DE COOPERATION ECONOMIQUE
ET DE RELATIONS EXTERIEURES.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

—
STATUTS

Il est créé par succession au Comité Panafricain pour les Nations-Unies dont elle hérite les droits et obligations, une union fédérale d'intérêt économique, social, culturel et humanitaire ci-après dénommée ORGANISATION INTERNATIONALE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET DE RELATIONS EXTERIEURES, en abrégé O.I.C.R.

Doté d'un statut de droit privé international, l'O.I.C.R. est une organisation non gouvernementale pour les Nations-Unies orientée vers l'aide, le soutien et la défense des associations africaines de développement et d'actions humanitaires.

L'O.I.C.R. qui ne peut à ce titre se prévaloir du système ou des organes des Nations-Unies qui relèvent de la politique intergouvernementale peut néanmoins, pour affirmer son attachement aux buts et objectifs poursuivis par l'ONU, faire usage de l'Emblème des Nations-Unies dans les conditions fixées par le Secrétariat de l'ONU, dans la lettre du Service juridique au Président fondateur de l'Association en date du 22 mai 1991.

Dans sa réponse aux attentes combien nombreuses des populations locales, l'O.I.C.R. instituera des Institutions à caractère économique, social ou culturel; on notera d'ores et déjà parmi elles, le Comité International de Développement (CIDE); l'Institut de Recherches et d'Etudes Politiques (IREP); la Corporation Africaine de Communication (CACOM); l'Office Panafricain de Commerce Extérieur (OPACEX); la Corporation Africaine de Réalisations Culturelles (CARC); l'Office Interafricain de Poste Auxiliaire (OIPA); l'Institut International de Technologie et d'Education Permanente (INITEP); l'Office Intercontinental de Tourisme Culturel (OITC); l'Office Panafricain de Logement (OPAL); l'Académie Internationale des Arts Négro-africains (AIANAF) et la Mutuelle Africaine d'Assurance Sociale (MAAS).

La devise de l'Union est: Solidarité - Coopération - Développement.

Son principe est: Organisation africaine par les africains et pour les africains avec leurs sincères amis au service de l'Afrique solidaire.

L'emblème de l'Union est représenté par la Carte de l'Afrique au sein de laquelle deux personnages debout, appellent à la reconstruction du continent.

Le siège mondial initialement proposé pour être installé dans la capitale française, a en définitif été fixé dans la Capitale du Duché du Luxembourg pour déterminer l'autonomie irréductible de l'O.I.C.R.; des directions régionales sont respectivement prévues dans cinq des pays des principales régions du monde sélectionnés pour leur contribution à la recherche de la paix internationale et de l'équilibre socio-économique des peuples du Tiers-Monde.

Si l'anglais et le français demeurent les langues privilégiées de travail de la Fédération, les Experts et Consultants de l'O.I.C.R. pourront, dans leurs relations avec les populations régionales ou dans l'animation de conférences internatio-

nales, faire usage des principales langues africaines parmi lesquelles la swahili, le lingala, le wolof et le Monokutuba en vertu de la souveraineté inaliénable de l'Afrique; dans ce dernier cas, toutes les dispositions seront prises pour s'assurer une traduction simultanée de la langue désirée.

But et formation de la Fédération

Art. 1^{er}. L'Union dite ORGANISATION INTERNATIONALE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET DE RELATIONS EXTERIEURES (O.I.C.R.) est une Fédération regroupant des institutions africaines d'intérêt économique, social, culturel et humanitaire dotées respectivement d'un statut particulier.

Ces associations jouissant d'une autonomie fonctionnelle au sein de l'O.I.C.R., elles sont dites Institutions de l'O.I.C.R. ou Institutions spécialisées de l'O.I.C.R.

Les Institutions de l'O.I.C.R. sont dirigées par des Administrateurs nommés conformément à la présente Charte par le Président de la Fédération.

But de l'O.I.C.R.

Art. 1. 1. L'O.I.C.R. a pour objet d'intervenir directement ou indirectement par ses institutions dans les divers domaines de développement, de l'action sociale et de l'économie en assurant notamment l'organisation d'un système de protocole et d'accueil personnalisés à l'intention d'investisseurs éventuels dans les divers pays d'Afrique; la négociation économique, commerciale et sociale; la stratégie de développement de l'entreprise africaine; la médiation et les démarches administratives et judiciaires; l'étude des marchés africains et internationaux; l'information et la documentation sur l'Afrique; les projets de développement et de l'action humanitaire; la défense des droits de l'homme, de la famille et de l'enfant; les échanges scolaires, universitaires et touristiques; l'étude de financements; le contentieux généralisé; la promotion et la défense des intérêts africains; l'analyse et la stratégie de réajustement structurel; le placement et l'aide au retour des ressortissants africains; la formation, la recherche et le perfectionnement.

Art. 2. Organisation africaine de droit privé international, l'O.I.C.R. qui est fondé sur une neutralité politique et confessionnelle entend promouvoir par la rencontre régulière des opérateurs socio-économiques qu'il peut susciter, des actions interafricaines et internationales de coopération et d'échanges susceptibles de favoriser dans le cadre du programme de réajustement structurel, le développement intégral de l'Afrique et du Tiers-Monde en général.

A cet effet, la Fédération se propose:

1° d'établir des relations entre personnes physiques ou morales chargées des problèmes socio-économiques et faciliter l'échange d'expérience et d'idées sur ces questions;

2° de favoriser et d'organiser les échanges culturels et la coopération entre les personnes, institutions et entreprises de différents pays chargées des problèmes faisant l'objet de l'activité de l'O.I.C.R.;

3° de négocier en lieu et place des organismes officiels ou privés africains et étrangers, tout contrat à caractère économique, social ou culturel auprès des institutions nationales, étrangères ou internationales;

4° de participer à l'amélioration des structures facilitant les conditions d'aide au retour des ressortissants africains volontaires par la formation et l'information, en vue d'une réinsertion effective dans leurs pays d'origine;

5° de défendre en tous lieux et toutes circonstances, les ressortissants et intérêts africains tant sur le continent noir qu'à travers le monde par application des dispositions internationales relatives aux droits de l'homme.

Moyens d'Action

Art. 3. Les principaux moyens d'action de la Fédération s'orientent vers:

- la promotion des échanges socio-économiques et culturels entre l'Afrique et le reste du monde;
- la réalisation des études de marchés sur le continent africain au profit d'investisseurs potentiels;
- la réalisation de toute étude de financement intéressant les projets et programmes de développement;
- l'information et l'échange scolaire et universitaire entre les institutions africaines et celles de reste du monde;
- la contribution à la formation professionnelle, à la recherche scientifique et technique;
- la médiation et l'insertion sociale;
- la représentation des sociétés commerciales, scientifiques et culturelles;
- la traduction en langues africaines de tous les documents d'information et de vulgarisation intéressant les institutions du système de l'ONU et de l'OUA;
- l'assistance des migrants devant les administrations générales, territoriales et judiciaires.

Art. 3. 1. Ces moyens s'activeront autour des publications, expositions, conférences, cours et sessions, bourses, concours, prix et récompenses, secours, gestion d'établissements et l'organisation de comités locaux.

Des Membres

Art. 4. La Fédération se compose d'associations constitutives de l'Union, d'associations adhérentes et de délégués d'entreprises publiques et privées qui acceptent la présente Charte; elle comprend en outre à titre individuel, les membres fondateurs, les cofondateurs, les donateurs, les bienfaiteurs, les membres d'honneur et honoraires.

Art. 4. 1. Le titre de membre d'honneur ou honoraire peut être décerné par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services significatifs à la Fédération. Ce titre confère à ceux qui l'ont obtenu, le droit de siéger à l'Assemblée générale sans être tenu de payer des cotisations; elles peuvent néanmoins apporter des contributions volontaires à l'O.I.C.R. ou à ses institutions.

Art. 4. 2. Pour sauvegarder l'esprit fondamental qui a présidé à la formation de la Fédération, les membres fondateurs dont la liste déposée à l'Office notarial peut être consultée sur une demande motivée adressée au Secrétariat de l'O.I.C.R., ont décidé de se réunir autour d'un organe particulier ci-après dénommé Collège des Fondateurs.

Le Collège des Fondateurs

Art. 4. 3. Cellule extraorganique de l'O.I.C.R., le Collège des Fondateurs qui confère des pleins pouvoirs au Président de la Fédération, ne peut directement participer et à la gestion de l'Organisation, elle assure néanmoins le contrôle de la conformité aux dispositions de la présente Charte.

Le Collège des Fondateurs nomme le Président de la Fédération qui de droit, préside les Conseils des institutions spécialisées de l'union.

Les avis et décisions du Collège des Fondateurs sont souverains, ils ne peuvent faire l'objet d'une discussion à l'extérieur de cette instance.

Art. 4. 4. Toute personne qui en conformité avec les dispositions de l'article 5 de la présente Charte aura apporté un concours particulièrement désintéressé à la Fédération, pourra être désignée sur proposition du Président de l'O.I.C.R. comme cofondateur; à ce titre celle-ci bénéficie des privilèges dus à cette qualité sans toutefois bénéficier d'un siège au Collège des Fondateurs constitué sur la base de la réunion préparatoire du 12 février 1988.

Art. 4. 5. Aux termes des dispositions précédentes, les personnes admises en qualité de cofondateur apportent une contribution volontaire à la Fédération; cette participation qui ne peut être statutairement fixée, doit néanmoins avoir une valeur supérieure à celle définie par les différentes catégories déterminées à l'article 5.

De la Contribution à L'O.I.C.R.

Art. 5. Les personnes morales adhérant à la présente Charte sont soumises à une obligation de cotisation annuelle dont le montant est fixé à 3.000 USD; le taux réservé aux membres individuels est de 1.000 USD.

Les membres fondateurs participent à la dotation initiale d'installation fixée à 5.000 USD; les institutions de l'O.I.C.R. contribuent au fonctionnement de la Fédération à concurrence de 10.000 USD par mois.

Art. 5. 1. Les contributions et les cotisations peuvent être relevées par décision de l'Assemblée générale.

Art. 5. 2. Nul ne pourra être nommé ou élu s'il n'est en conformité avec les dispositions de l'article précédent.

De L'Admission à la Fédération

Art. 6. L'adhésion à l'O.I.C.R. impose une déclaration préalable engageant le postulant à oeuvrer pour la promotion et le développement des peuples africains dans le respect du droit international et de l'égalité des races.

La demande adressée au Secrétariat est instruite par le Bureau du Conseil d'administration qui, après l'audition de l'intéressé, prononce l'admission avec l'approbation de l'Administrateur Général des Finances consulté conformément aux impératifs fixés à l'art. 5 de la présente Charte.

Cette admission à l'O.I.C.R. revêtant un caractère individuel et libre, tout administrateur s'abstiendra à quel que niveau que ce soit, d'influencer quelle que instance que ce soit à l'occasion de son rang social ou ses origines humaines.

Art. 6. 1. A leur admission, les personnes morales ont qualité de membres titulaires, et les postulants individuels de Consultants.

Art. 6. 2. Après un accord de partenariat passé avec la Fédération, les associations, entreprises, administrations et groupements d'intérêt économique qui soutiennent le présent programme peuvent être représentés dans les principaux organes de celle-ci.

Art. 6. 3. Aux termes des conventions et accords passés avec la Fédération, les personnes visées à l'article précédent bénéficient dans leurs relations avec l'Afrique, du concours régulier de l'O.I.C.R. qui marquera ses efforts dans la négociations de leurs contrats.

Art. 6. 4. Observant le caractère philanthropique de l'Organisation, les partenaires financiers peuvent, à quelque niveau que ce soit, être intéressés aux résultats des organismes d'intérêt économique de l'O.I.C.R. suivant un calcul préalablement établi en Conseil; cette opération est effectuée dans la seconde quinzaine de décembre correspondant ainsi à l'exercice précédent.

De la Perte de Qualité

Art. 7. La qualité de membre se perd:

a) Pour les personnes morales:

1° par le retrait décidé par celle-ci conformément à ses statuts ou règlement;

2° par la radiation prononcée pour motifs graves ou refus de contribuer au fonctionnement de la Fédération par le Conseil d'administration, sauf recours à l'Assemblée générale; le Président de l'institution en cause est préalablement appelé à fournir ses explications par écrit.

b) Pour un membre individuel:

1° par la démission;

2° par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le Conseil d'administration; le membre est préalablement appelé à fournir ses explications par écrit.

Art. 7. 1. Toute mesure de radiation peut être, à la demande de la victime, défermée au Collège des Fondateurs par requête adressée au Président de l'O.I.C.R. Si cette procédure est engagée, elle suspend l'application de la sanction jusqu'à la décision de l'instance exceptionnelle appelée à statuer dans les trente jours suivant la date de la saisine.

Art. 7. 2. Si le Collège des Fondateurs n'a pas rendu sa décision dans le délai établi à l'article précédent, la radiation est frappée de nullité au 30^e jour à minuit.

L'Administration de la Fédération

Art. 8. La Fédération est administrée par un Conseil de 18 membres appartenant aux institutions constitutives de l'O.I.C.R., aux institutions adhérentes et aux institutions partenaires.

Art. 8. 1. Le Conseil est dirigé par un bureau composé d'un président (le Président de l'O.I.C.R.); 1 vice-président (nommé parmi les cofondateurs ou parmi les membres adhérents); un secrétaire (le Secrétaire Général de l'O.I.C.R.) et un Administrateur Général des Finances faisant fonction de Trésorier Général (nommé par les partenaires financiers).

Art. 8. 2. Le Conseil se réunit tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou à la demande du quart des membres de la Fédération.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire; ils ont établis sans blancs ni ratures sur les feuillets numérotés et conservés au siège de la Fédération.

Art. 9. Les membres de la Fédération ne peuvent recevoir une rétribution en raison de leurs attributions; ces derniers obtiennent néanmoins remboursements des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 10. Les remboursements des frais doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'administration, statuant hors de la présence des intéressés après consultation de l'Administrateur Général des Finances; des justificatifs doivent être produits qui font l'objet de vérification.

Art. 11. Le Président de la Fédération qui exerce ses activités à titre permanent bénéficie d'une allocation spéciale à laquelle s'ajoutent des avantages spécifiques dus à son rang notamment le logement et le véhicule attribués dans l'exercice de ses fonctions; ces frais sont respectivement pris en charge par les institutions spécialisées de l'Union suivant les orientations initiales du Collège des Fondateurs.

Art. 11. 1. Le logement et le véhicule attribués au Président de l'Union feront l'objet de négociations diligentées par l'Administrateur des Finances qui donne mandat au Directeur des Services financiers qui en signe les contrats s'y référant.

Art. 12. Le personnel de l'O.I.C.R. étant régi par les textes en vigueur dans le pays d'accueil les membres du Praésidium, du Secrétariat et les Consultants peuvent, en tenant compte de leurs charges, prétendre à titre occasionnel, à des avantages et indemnités qui ne peuvent en aucun cas tenir lieu de salaires.

Ces frais sont pris en charge dans le cadre du budget spécifique de l'ORGANISATION INTERNATIONALE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET DE RELATIONS EXTERIEURES.

De L'Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée générale comprend les délégués des institutions de l'O.I.C.R., les délégués des associations adhérentes, les membres du Conseil d'administration, les directeurs régionaux, les représentants permanents, les Consultants et les représentants des partenaires; elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Art. 13. 1. Les délégués à l'Assemblée générale doivent être en règle avec l'administration financière de l'Organisation; l'ordre du jour est établi par le bureau du Conseil d'administration.

Art. 13. 2. Le Président peut inviter à la session de l'Assemblée générale les représentants des associations nationales et internationales poursuivant des buts similaires, les entreprises publiques et privées entretenant des relations économiques avec l'Afrique ainsi que tout organisme intéressé par la promotion de l'Afrique ou de ses habitants.

Art. 13. 3. Les établissements cités dans les paragraphes précédents ont qualité d'observateur à la session de l'Assemblée générale; ils ne peuvent participer aux délibérations des principales instances de la Fédération.

Art. 14. L'Assemblée générale entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de la Fédération; elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour; il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire; chaque délégué ne peut détenir plus de quatre pouvoirs en sus du sien; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 14. 1. Pendant les sessions, le Président seul accorde la parole et a le droit de la retirer à tout moment pour le bon déroulement des débats.

Du Président de la Fédération

Art. 15. Inamovible, le Président de la Fédération est nommé en vertu des dispositions statutaires pour un mandat d'une durée indéterminée; il veille au respect de la présente Charte et assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des organes de l'Organisation ainsi que la continuité de celle-ci.

Art. 15. 1. Ordonnateur des dépenses, le Président peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Praésidium par un acte dûment signé par lui et rendu public par le Secrétariat de l'ORGANISATION INTERNATIONALE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET DE RELATIONS EXTERIEURES.

Art. 15. 2. Le Président est dans le cadre de ses fonctions, assisté par un organe technique et moral ci-après dénommé «Praésidium»; dans la gestion des affaires courantes, le Président bénéficie d'un concours de spécialistes nationaux et internationaux composant le Cabinet et le Service juridique qui sont supplés par un organe technique d'études et de programmation dénommé Conseil consultatif.

Du Conseil Consultatif

Art. 15. 3. Le Conseil consultatif saisi par le président de l'Union ou le Secrétaire Général, donne des avis sur les projets ou affaires qui lui sont soumis; il est présidé par un membre détaché pour exercer les fonctions de Premier Conseiller auprès du Président de la Fédération.

Art. 15. 4. Le Conseil consultatif est composé de délégués des membres remplissant les conditions fixées à l'article 5 de la présente Charte; il comprend neuf Commissions définies dans un acte pris par le Président de la Fédération.

Art. 15. 5. Les Commissions consultatives appliquent par le Secrétariat, les principes directeurs de l'Organisation tels qu'ils sont édictés par l'Assemblée générale.

Art. 15. 6. Les Commissions correspondent avec les autres organes de l'Organisation par voie de Fiches de Communication; toutes les correspondances sont soumises soit à la signature du Président, soit à celle du Secrétaire Général.

Art. 15. 7. Les membres du conseil consultatif sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable.

Du Praésidium

Art. 16. Le Praésidium assiste le Président de la Fédération dans l'orientation générale de la politique de la Fédération; il comprend des Consultants désignés par le Conseil consultatif pour un mandat de trois ans renouvelable.

Art. 16. 1. Les membres du Praésidium ainsi nommés, ont qualité de Vice-Président délégué; ils reçoivent des fonctions définies dans un acte pris par le Président de l'O.I.C.R.

Art. 16. 2. Le Praésidium comprend:

- 1 Vice-Président délégué à l'Organisation et à la Sécurité;
- 1 Vice-Président délégué pour les affaires juridiques et politiques;
- 1 Vice-Président délégué pour l'Information, la Jeunesse et les Sports;
- 1 Vice-Président délégué délégué pour l'Education, la Recherche et la Formation professionnelle;
- 1 Vice-Président délégué pour le Tourisme et la Protection de l'Environnement;
- 1 Vice-Président délégué pour la Recherche médicale, la Protection sociale et la Santé;
- 1 Vice-Président délégué pour la promotion de l'Art, la Culture et l'Artisanat;
- 1 Vice-Président délégué pour la promotion du Commerce;
- 1 Vice-Président délégué pour les droits de l'homme et l'action humanitaire.

Art. 17. Le Praésidium se réunit une fois par mois et chaque fois que c'est nécessaire sur la convocation du Président de la Fédération.

Du Secrétariat

Art. 18. Le Secrétariat est l'organe administratif et permanent de la Fédération; il comprend un Secrétaire Général et un ou plusieurs Secrétaire exécutifs.

Art. 18. 1. Le Secrétaire Général est nommé par le Président de la Fédération après consultation du bureau du Conseil d'administration; il assure le contrôle des Services de Protocole et de Liaison dont il nomme les administrateurs.

Art. 18. 2. Le Président peut, dans les mêmes conditions, adjoindre un Consultant au Secrétaire Général avec le titre de Secrétaire Général Adjoint, lequel est assisté par un Secrétaire Permanent.

Si le Secrétaire Général-Adjoint est spécialement chargé de l'organisation, le Secrétaire Permanent est chargé des affaires administratives courantes.

Art. 18. 3. Les propositions relatives à la nomination des Secrétaires exécutifs sont respectivement communiquées par le Conseil consultatif aux autorités de tutelle du Praésidium; elles font l'objet d'un texte soumis à la signature du Président de la Fédération.

Du Secrétaire Général

Art. 19. Doté de pouvoirs administratifs étendus, le Secrétaire Général est sous l'autorité hiérarchique du Président de l'Union, chargé de la tenue:

1°) du registre spécial prévu par les dispositions en vigueur sur les associations internationales non gouvernementales. Ce registre sera coté et paraphé par l'autorité officielle compétente et sur lequel sont consignés de suite et sans blancs, les textes et mentions réglementaires: titre et objet de la Fédération, sièges des établissements, noms, professions et domiciles des administrateurs, textes de la Charte, modifications et changements apportés à ces différents éléments;

2°) du procès-verbal des délibérations et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Ces procès-verbaux seront inscrits sur les feuilles volantes conservées dans les reliures mobiles et signées du Président de séance et du Secrétaire Général.

Art. 20. Le Secrétaire Général doit faire connaître dans les trois mois aux autorités compétentes, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de la Fédération ainsi que le texte de la Charte.

Art. 21. Le Secrétaire Général est chargé de la documentation et répond aux demandes d'information qui lui sont adressées par les membres de la Fédération et de ceux des institutions de l'O.I.C.R.; il est assisté d'un ou de plusieurs Secrétaires exécutifs.

Des Finances de la Fédération

Art. 22. Les finances de la Fédération sont gérées par un Consultant nommé aux Fonctions d'Administrateur Général des Finances. Assisté d'un trésorier, il présente un rapport financier ainsi que l'état des comptes lors de chaque Assemblée générale où l'approbation des comptes vaut décharge pour ce dernier.

Des Services Extérieures

Art. 23. Les services extérieures de la Fédération comprennent les directions régionales et les représentations permanentes dont les fonctions sont définies par un acte pris par le Président de l'O.I.C.R.

Les directeurs régionaux, les Représentants permanents sont habilités dans leurs circonscriptions respectives, de signer toute correspondance intéressant l'Organisation.

Des Ressources

Art. 24. Les ressources de la Fédération proviennent de la dotation initiale des membres fondateurs, de l'appui financier des institutions de l'O.I.C.R., des subventions diverses, des aides provenant des entreprises publiques et privées et de la participation active des partenaires internes et extérieurs.

De la Modification et de la Dissolution de la présente Charte

a) de la modification

Art. 25. La présente Charte ne peut être modifiée que sur proposition du Conseil d'administration après avis favorable du Collège des Fondateurs.

b) de la dissolution

Art. 25. 1. L'initiative de la dissolution de l'O.I.C.R. revient au Collège des Fondateurs qui décide à cette occasion de la destination des biens meubles et immeubles appartenant à l'Union.

Dispositions Particulières

Art. 26. Aux termes de la présente Charte, le Président de l'O.I.C.R. préside la Fédération en qualité de Président-Directeur Général.

Art. 27. Jusqu'à la nomination d'un nouveau Président par le Collège des Fondateurs, l'intérim du Président de la Fédération sera en cas de démission ou de décès, assuré par le Doyen des membres du Praesidium tout en respectant les privilèges réservés aux cofondateurs; dans les absences de courte durée, l'intérim du Chef de l'exécutif sera assuré soit par le Secrétaire Général soit par un des Vice-Présidents Délégués désigné par le Président de l'O.I.C.R.

Dispositions Spéciales

Art. 28. Dans l'accomplissement des formalités administratives préalables à la déclaration d'un organe de la Fédération, il sera adressé à l'autorité compétente, copies de la présente Charte accompagnées d'un acte établi par le Président de l'O.I.C.R. désignant les administrateurs de celui-ci; l'acte susnommé tiendra lieu d'Extrait de délibérations et de procuration pour faire valoir ce que de droit auprès des diverses administrations générales.

Art. 29. De convention expresse, le tribunal compétent dans le règlement d'un conflit opposant la Fédération et les tiers est celui du siège de l'Organisation.

Art. 30. La présente Charte dûment enregistrée, sera communiquée au Secrétariat de l'ONU, au Secrétariat de l'OUA, au Greffe de la Cour Internationale de Justice, au Greffe de la Cour Européenne de Justice, au Secrétariat de la Commission Internationale des droits de l'Homme et au siège de la Commission européenne des droits de l'homme.

Art. 31. La Commission juridique et des affaires politiques est chargée conjointement avec le Conseiller juridique, de l'interprétation fidèle de la présente Charte et de sa défense auprès des puissances et juridictions nationales ou internationales.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41954/000/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ARAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Senningerberg, 2, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 5.722.

Auszug aus dem Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates von Juli 1996

Die Verwaltungsratsmitglieder haben folgenden Beschluss im Zirkularverfahren gefasst:

a) Herr Paul Kremer, Bevollmächtigter (Porteur de procuration) wird am 1. Januar 1997 in den Ruhestand treten. Die ihm erteilten Vollmachten sind demzufolge ab diesem Datum zu löschen.

b) Herr Ralph Flammang wird ab 1. August 1996 zum Bevollmächtigten (Porteur de procuration) ernannt.

Die Vollmachten zur Vertretung der Gesellschaft und ihre Ausübung werden wie folgt festgelegt:

Vollmachten I

Die Herren Hans Dieter Becker, Geschäftsführer (Directeur), Jean-Jacques Verschuere, Prokurist (Fondé de pouvoir), Paul Kremer und Ralph Flammang werden bevollmächtigt, in der unten näher beschriebenen Weise:

1. alle beweglichen und unbeweglichen Gegenstände in freihändigem Kauf oder in öffentlicher Versteigerung oder durch Tausch oder Einbringung zu erwerben und nicht benötigte Teile wieder zu verkaufen; sie in Miteigentum zu überführen; alle Akten abzufassen, die das Miteigentum bestimmen; diese Geschäfte zu den Preisen, Belastungen und Bedingungen, die die Bevollmächtigten für angemessen halten, abzuschliessen; den Zeitpunkt des Besitzantritts festzusetzen; alle Bedingungen sowie Termine und Fristen vertraglich zu vereinbaren; sich alle Urkunden und Unterlagen überreichen zu lassen; alle Urkunden und Protokolle zu unterzeichnen; sämtliche Benennungen von Auftraggebern zu machen und entgegenzunehmen; alle Eintragungen und Löschungen zu veranlassen, die Kauf- und Verkaufspreise zu zahlen und in Empfang zu nehmen; Quittungen hierüber zu geben oder anzunehmen mit oder ohne Subrogation; von allen «ex officio» Eintragungen zu befreien, gegebenenfalls alle Geldverteilungen unter den Gläubigern zu bewirken; alle Hinterlegungen und Realangebote zu machen und im Falle von Schwierigkeiten die Übergabe der unbeweglichen Güter sowie die Erfüllung der Verpflichtungen, die von den Verkäufern eingegangen wurden, vor Gericht zu verfolgen; auf Auflösung oder Schadensersatz wegen Nichterfüllung zu klagen;

2. alle Darlehen, die mit der Tätigkeit der Gesellschaft zusammenhängen und die gegebenenfalls mit allen für nützlich erachteten Garantien verbunden sind, zu bewilligen und auszuführen; alle Hypothekenbestellungen anzunehmen; jede Rangveränderung von Hypotheken anzunehmen und zu bewilligen; auf alle dinglichen Rechte, Privilegien und Resolutionsrechte zu verzichten; der Aufhebung und Löschung aller «ex officio» oder vertraglichen Eintragungen, Pfändungen, Einsprüche, Transkriptionen und anderer beliebiger Hindernisse zuzustimmen, und zwar mit oder ohne Zahlung;

3. alle unbeweglichen Güter zu verpachten und zu pachten, auch im Wege der Erbpacht und hierbei die Dauer, den Pachtzins, die Belastungen und Pachtbedingungen festzusetzen, die besagten Pachtverträge mündlich, privatschriftlich oder durch amtliche Urkunde abzuschließen; alle Pachtverträge zu verlängern, zu erneuern und anzunehmen; sie mit oder ohne Entschädigung zu kündigen, auch wenn sie nicht in Kraft sind; sich dazu zu verpflichten, die Pachtzinsen zu zahlen und die Auflagen und Bedingungen zu erfüllen; Bestandaufnahmen und Bestandskontrollen vornehmen zu lassen und anzuerkennen; zu den obengenannten Zwecken, alle Urkunden und Schriftstücke zu erstellen und zu unterzeichnen, einen Wohnsitz zu wählen und ganz allgemein das Nötige zu veranlassen.

Diese Vollmachten werden rechtsgültig ausgeübt:

- * entweder durch die Einzelunterschrift oder mündliche Erklärung des Geschäftsführers (Directeur),
- * oder durch die gemeinsame Unterschrift oder gemeinsame mündliche Erklärung eines Prokuristen (Fondé de pouvoir) und eines Bevollmächtigten (Porteur de procuration)

Vollmachten II

Die Herren Hans Dieter Becker, Jean-Jacques Verschueren, Paul Kremer bis zum 31.12.1996 und Ralph Flammang werden bevollmächtigt, in der unten näher beschriebenen Weise:

1. über alle Verträge und alle Rechtsgeschäfte, die zur Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich sind, zu verhandeln oder diese abzuschließen, alle Versicherungen abzuschließen und ganz allgemein alle laufenden Geschäfte der Gesellschaft zu erledigen;

2. alle der Gesellschaft geschuldeten und gehörenden Summen einzukassieren und ihren Empfang rechtsgültig zu bescheinigen.

3. die Gesellschaft der Postverwaltung gegenüber zu vertreten, mit der Möglichkeit, Stellvertreter hierfür zu ernennen; alle eingeschriebenen Sendungen auszulösen; die Gesellschaft gegenüber den Behörden zu vertreten; die Gesellschaft gegenüber den öffentlichen Versorgungsunternehmen zu vertreten (Telegraf- und Telefonverwaltung, Wasser- und Elektrizitätswerke usw.);

4. die Gesellschaft gegenüber Dritten, Behörden und Verwaltungen zu vertreten und vor allen Gerichten Prozesse als Kläger oder Beklagter zu führen;

alle Urteile, Verfügungen, Entscheidungen, Schiedssprüche zu erwirken und sie ausführen zu lassen; Vergleiche und Schiedsverträge zu schliessen;

5. alle Agenten, Angestellten und Arbeiter der Gesellschaft einzustellen und zu entlassen; ihre Aufgaben zu bestimmen, Kautionen sowie Löhne und Gehälter festzulegen; sie dauernd oder zeitweilig zu versichern, sie allen Altersversorgungsanstalten oder allen anderen privaten oder öffentlichen Organisationen anzuschliessen, die für nützlich gehalten werden oder gesetzlich vorgeschrieben sind; und ganz allgemein die Gesellschaft gegenüber ihrem Personal zu vertreten.

Diese Vollmachten können nur wie folgt ausgeübt werden:

- * entweder durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers (Directeur),
- * oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Prokuristen und eines Handlungsbevollmächtigten,
- * oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Prokuristen oder Handlungsbevollmächtigten mit einem Verwaltungsratsmitglied.

Zwei Inhaber von unveröffentlichten Bankvollmachten sind unter keinen Umständen zur gemeinsamen Unterschrift berechtigt.

Mit der Beschlussfassung und Veröffentlichung dieser Neuordnung gelten alle vorangegangenen Vollmachtsregelungen als überholt.

Für gleichlautenden Auszug

A. Elvinger

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41964/260/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ASTRA-COREPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ehlange, 7B, am Brill.

R. C. Luxembourg B 20.733.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 novembre 1996, que Monsieur Luk Vranken dirigeant de sociétés, demeurant à B-3210 Lubbeek (Linden), Hertogenlaan, 28, a été nommé au poste de gérant en remplacement de Monsieur Roger Sulbout, décédé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances. La société n'est partant valablement engagée que par la signature du gérant.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlange, le 14 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41966/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ABTRUST FUND MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.449.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour le Conseil d'Administration

B. Nagelmackers

(41958/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ABTRUST FUND MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.449.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le vendredi 26 janvier 1996 au siège social de la société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport du président, le rapport des auditeurs et les comptes annuels se clôturant au 30 septembre 1995.

2. L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende de GPB 70.000.

3. L'assemblée accorde décharge complète et entière à tous les membres du conseil d'administration pour leur gestion, ainsi qu'à KPMG AUDIT pour la période se terminant au 30 septembre 1995.

4. L'assemblée a réélu Monsieur Martin J. Gilbert et élu Messieurs Daniel de Meester et Baudouin Nagelmackers comme administrateurs pour une période d'un an se clôturant à l'assemblée générale de 1997.

5. L'assemblée a réélue KPMG AUDIT comme réviseurs pour une période d'un an se clôturant à l'assemblée générale de 1997.

6. L'assemblée a pris acte du transfert du siège social de la société du 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, suivant la sélection de BR & ASSOCIES, BANQUIERS S.A. comme Banque Dépositaire.

Pour ABTRUST FUND MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

D. de Meester

B. Nagelmackers

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41959/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

AMICI LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette.
H. R. Luxemburg B 53.409.

Mit Wirkung zum 21. November 1996 ist eine Zweigniederlassung in L-1661 Luxembourg, 37, rue Grand-rue unter der Führung von Herrn Rudolf Cornelis Johannes Van Hoof eröffnet worden. Der Geschäftsführer ist bis zu LUF 2.000.000,- einzelzeichnungsberechtigt; ansonsten ist die Unterschrift eines zweiten Geschäftsführers erforderlich.

Luxemburg, den 8. November 1996 .

Für gleichlautende Mitteilung

Für AMICI LUXEMBURG, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41961/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ANAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.319.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

S. Perrier

Administrateur

(41962/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ANAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 25 novembre 1996 à 11.00 heures

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1995, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à LUF 379.750,-.

L'assemblée décide d'affecter cette perte au compte de report.

Report au 1^{er} janvier 1996 LUF 466.994,-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au fondé de pouvoir en charge de la gestion de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur la période 1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
S. Perrier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41963/731/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

AT & T ISTE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Mathias Goergen.
R. C. Luxembourg B 23.955.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions du conseil d'administration du 15 mai 1996, que Monsieur Alain Matonnier, demeurant 11, rue Zoë Chaterov, St Brice-sous-Forêt (Val d'Oise) a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Yves Lenoir, administrateur démissionnaire. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1996.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41967/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CFAI, COMPAGNIE FINANCIERE AGRO-INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.846.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE AGRO-INDUSTRIELLE, en abrégé CFAI, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.846, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 13 janvier 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Vaux-sur-Sûre, Belgique.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon, Belgique. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 15 novembre et pour la première fois le 15 novembre 1996.

2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 16 novembre et finit le 15 novembre de l'année suivante.»

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 15 novembre et pour la première fois le 15 novembre 1996. L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 1996 se terminera donc le 15 novembre 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 16 novembre et finit le 15 novembre de l'année suivante.»

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, F. Zeler, M. Magnier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 94S, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

F. Baden.

(41982/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CFAI, COMPAGNIE FINANCIERE AGRO-INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

F. Baden.

(41983/200/00) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CRACKER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.630.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1996, vol. 94S, fol. 16, case 9, que la société CRACKER LUX S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant personnellement à sa charge tous les engagements sociaux, les actifs et passifs connus et inconnus de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée et les dettes apurées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(41990/215/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

AUSILCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.312.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 novembre 1996

Résolution unique

Le conseil décide avec l'abstention de la personne concernée de nommer Madame Silvana Lucchini administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Augusto Mensi qui continuera à remplir la fonction d'administrateur.

Pour extrait conforme

Pour AUSILCO S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 486, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41968/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

BEOWULF S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.768.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(41970/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

BIENLUX S.C.I. Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Cession de part

Entre Monsieur Edgar Bisenius résidant à Bech ci-après appelé «cédant» et Monsieur Andreas Fellmann, résidant à Trèves, (Allemagne) ci-après appelé «cessionnaire» il a été conclu le contrat suivant:

Le cédant cède et transporte 1 part d'une valeur nominale de trois mille sept cents francs luxembourgeois qu'il possède dans la société civile immobilière BIENLUX S.C.I., ayant son siège social à Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, constitué suivant acte du notaire André Schwachtgen à Luxembourg, le 20 mars 1991, au cessionnaire.

A partir de ce moment, toutes les obligations et droits du cédant sont transportés sur le cessionnaire qui s'y engage expressément.

Enfin, le cessionnaire déclare connaître les statuts de la société, ainsi que sa propre position légale et fiscale dans le chef de cette cession.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 11 septembre 1996

Signature
Le cessionnaire

Signature
Le cédant

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41974/576/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

AVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 47.127.

Décision

Par décision du 2 novembre 1996, le siège de la société a été transféré au 9, rue du Fort Elisabeth à Luxembourg.
Luxembourg, le 21 novembre 1996.

J.-M. Crauwels
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 486, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41969/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

AVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 47.127.

Décisions

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1996, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI S.A. a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Est appelé en remplacement du poste de commissaire aux comptes révoqué Monsieur Heyse Luc, expert-fiscal, 9, rue du Fort Elisabeth à L-1463 Luxembourg.

Fait et clos à Luxembourg, le 21 novembre 1996.

J.-M. Crauwels
Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 103, case 11. – Reçu 500 francs.

(42175/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1996. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

BEPOFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.920.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(41971/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

BEPOFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 1996

- Le siège social de la société a été transféré du 2 rue des Girondins - Luxembourg au 50, route d'Esch - Luxembourg.
- Monsieur Johan Dejans, Madame Carine Bittler et Monsieur Eric Vanderkerken ont été nommés aux postes d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Claude Schmitz, Monsieur Marc Mackel et Monsieur Edmond Ries, administrateurs démissionnaires.

- L'assemblée a élu la société BBL TRUST SERVICES Luxembourg, 50, route d'Esch - Luxembourg comme commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marc Lamesch, commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 1997.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

(41972/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996. *Le Receveur (signé): Signature.*

CLIVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(41979/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

BETA GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 49.038.

La SICAV a transféré son siège social du 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 1996.

Certifié sincère et conforme

Pour BETA GLOBAL

A. Schmit

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41973/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

BRAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 50.605.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour BRAINVEST S.A.

BANQUE NAGELMACKERS 1747

(Luxembourg) S.A.

Signature

(Agent domiciliataire)

(41975/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

**CASNIER HOLDING S.A., Société Anonyme (Soparfi),
(anc. holding 1929).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.182.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASNIER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 16.182, constituée suivant acte reçu le 18 septembre 1978, publié au Mémorial C, numéro 269 du 13 décembre 1978, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 26 juillet 1982, publié au Mémorial C, numéro 250 du 14 octobre 1982 et du 4 mai 1984, publié au Mémorial C, numéro 157 du 13 juin 1984.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Viviane Diener, employée privée, demeurant à Bastendorf.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider sans avoir à justifier les convocations sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant en avoir reçu connaissance au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Conversion de la devise d'expression du capital social de la société pour l'exprimer en francs luxembourgeois, moyennant suppression de la valeur nominale des actions et application du taux de change USD 1,- pour LUF 31,5.

2) Abandon du régime fiscal sur les sociétés holding instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social d'une société de participation financière (Soparfi).

3) Adoption d'une durée illimitée.

4) Suppression du cautionnement statutaire.

5) Modification des articles premier, deux, et trois des statuts pour leur donner la teneur qui suit et suppression de l'article 8 avec renumérotation subséquente.

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de CASNIER HOLDING S.A.

Le siège de la société est à Luxembourg.

Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant, contre le paiement d'une rente, et entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés auxquelles elle s'intéresse, sans se référer à la loi du 31 juillet 1929.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à LUF 6.300.000,- (six millions trois cent mille francs luxembourgeois), représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraire de la loi.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société pour l'exprimer en francs luxembourgeois, de supprimer la valeur nominale des actions et d'appliquer en l'occurrence un taux de change de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) pour LUF 31,5 (trente et un francs luxembourgeois et cinquante centimes).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés holding instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 et d'adopter l'objet social d'une société de participation financière (Soparfi).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le cautionnement statutaire de la part des administrateurs et du commissaire.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles premier, deux, et trois des statuts pour leur donner la teneur reprise à l'ordre du jour, de supprimer l'article 8 et de procéder à la renumérotation en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Diener, P. Van Hees, H. Janssen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1996, vol. 93S, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(41977/215/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

**CASNIER HOLDING S.A., Société Anonyme (Soparfi),
(anc. holding 1929).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

C. Hellinckx

Notaire

(41978/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

COBICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.121.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

COBICO S.A.

A. Renard
Administrateur

H. Hansen
Administrateur

(41981/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

BRASSERIE-RESTAURANT SIGGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 56.528.

Assemblée générale extraordinaire

Les soussignés:

1) Monsieur Georges Wenandy, administrateur-délégué, demeurant à L-8027 Strassen, 32, rue Raoul Follereau;

2) Madame Judith Schmit, employée privée, demeurant à L-3491 Dudelange, 10, An Hinnefen, lesquels comparants déclarent ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls actionnaires de la société anonyme BRASSERIE-RESTAURANT SIGGI, avec siège social à L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 10 octobre 1996 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date de ce jour;

- que le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF);

- que les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Georges Wenandy, préqualifié, cinquante et une actions	51
--	----

2) par Madame Judit Schmit, préqualifiée, quarante-neuf actions	49
---	----

Total: cent actions	100
-------------------------------	-----

- que les comparants représentant ensemble la totalité du capital souscrit, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Monsieur Pit Saibene, employé privé, demeurant à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes est nommé directeur pour la partie technique.

2. Monsieur Georges Wenandy, préqualifié, assumera la fonction d'administrateur-délégué en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 1996.

Deuxième résolution

La société sera en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Pit Saibene et de Monsieur Georges Wenandy, tous les deux préqualifiés.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41976/514/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ERASMONDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.553.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour ERASMONDE FINANCE S.A.
BANQUE NAGELMACKERS 1747
(LUXEMBOURG) S.A.
(Agent domiciliaire)

Signature

(41995/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EQUITY INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.373.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

Pour EQUITY INVESTMENT FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(41996/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

- la gestion de toutes sociétés de réassurance;
- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités;
- plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires, qui fixe leur nombre. Ils sont élus pour une période de six ans au plus et ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de désigner, à la majorité des voix, un administrateur dont le mandat expirera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises indépendants, désignés par vote de l'Assemblée Générale, pour un mandat dont la durée ne pourra pas excéder six ans.

Art. 14. Supprimé purement et simplement.

Art. 16. (nouvel le numérotation). Les Assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. (nouvelle numérotation). Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux lois et règlements d'application concernant le secteur des sociétés d'assurances et de réassurance, notamment à la loi du 6 décembre 1991, ainsi qu'à toutes lois et règlements modificatifs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Savelkous, L. Danielou, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1996, vol. 94S, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(41985/215/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

**CORELYON, COMPAGNIE DE REASSURANCE DU GROUPE CREDIT LYONNAIS,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

*Pour le notaire
Signature*

(41986/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CONFINACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 94S, fol. 25, case 12, que la société anonyme CONFINACO S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 304 du 25 juin 1993, au capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées,

a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion entre une seule main de toutes les actions de ladite société anonyme CONFINACO S.A., ce qui a été expressément décidé par l'actionnaire unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(41989/215/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

COB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.811.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 1996 que:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Michon, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1996. Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

- Monsieur Henri Grisius a été Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41980/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CONFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.010.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CONFILUX S.A.

F. Mesenburg J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur

(41987/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CONFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.010.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 mars 1996

– La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'administrateur est acceptée.
– Est nommé nouvel administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme
CONFILUX S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41988/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ETABLISSEMENTS EDOUARD JORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.
R. C. Luxembourg B 27.374.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Robert Joris, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Robert Joris, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENTS EDOUARD JORIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet, constituée suivant acte, reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 107 du 23 avril 1988, modifiée suivant deux actes, reçus par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1995, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 413 du 29 août 1995, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg,

DUMENIL LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.538.

Acte constitutif publié au Mémoria C, n° 98 du 13 avril 1989.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41992/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ENTREPRISE DE JARDINAGE PHILIPPE LOSCHETTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 30, rue du Baerendall.

R. C. Luxembourg B 49.196.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

SOCIETE CIVILE

(41994/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EU-INVEST HODLING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.

H. R. Luxemburg B 48.854.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, Notar mit Amtswohnsitz in Echternach.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft EU-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz in L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, welche gegründet wurde zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 5. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 3 vom 4. Januar 1995, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg unter der Nummer B 48.854.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thomas Zitz, Kaufmann, wohnhaft in D-45886 Gelsenkirchen, Von Schenkendorferstrasse 11.

Er beruft zum Schriftführer Fräulein Marianne Jaminon, Privatbeamtin, wohnhaft in D-Echternacherbrück, und zum Stimmzähler Frau Petra Schumann, Kauffrau, wohnhaft in D-45879 Gelsenkirchen, Wittekindstrasse 33.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. - Demission zweier Verwaltungsratsmitglieder.
2. - Ernennung neuer Verwaltungsratsmitglieder.
3. - Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Wasserbillig.
4. - Dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten.

Als dann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herr Raymond Henschen, maître en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg, sowie Herr Otis Claeys, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg, erklärten, in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder zu demissionieren.

Die Generalversammlung erteilt ihnen hiermit volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Zweiter Beschluss

Zu neuem Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Frau Petra Schumann, Kauffrau, wohnhaft in D-45879 Gelsenkirchen, Wittekindstrasse 33.

Herr Dr. Martin Zenz, Rechtsanwalt, wohnhaft in A-1040 Wien, Frankenberggasse 13, und Herr Thomas Zitz, Kaufmann, wohnhaft in D-45886 Gelsenkirchen, Von Schenkendorferstrasse 11, werden in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder sowie als Delegierte des Verwaltungsrates bestätigt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-6617 Wasserbillig, 62, route d'Echternach zu verlegen.

Vierter Beschluss

Gemäss vorherigem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 2 der Statuten abgeändert, welcher folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»
Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Kosten

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde werden abgeschätzt auf ungefähr zwanzigtausend Franken.
Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Zitz, P. Schumann, M. Jaminon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 1996, vol. 345, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. November 1996.

H. Beck.

(41999/201/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EU-INVEST HODLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.

R. C. Luxemburg B 48.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

H. Beck.

(420000/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EURAMYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 20.815.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 1996

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de Messieurs Jean Neyrinck et Jean Schoonacker de leur poste d'administrateur.

L'assemblée générale ordinaire décide, à l'unanimité, de nommer comme nouveaux administrateurs:

– M. Walter van Cauwenberge, demeurant à B-2800 Mechelen;

– M. Bart Van Isterdael, demeurant à B-9402 Meerbeke.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42001/518/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

HOBAG INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

H. R. Luxemburg B 48.308.

Der Sitz der Gesellschaft wurde von L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, nach L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, verlegt.

Luxembourg, den 7. November 1996.

Für gleichlautende Mitteilung
Für HOBAG INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42032/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EURESTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.070.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1996, vol. 486, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 21 mars 1996

*Nominations Statutaires**Conseil d'administration*

- Madame Sophie Robert, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France);
- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Boris Monnin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Christian Mallet, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse).

Commissaire aux comptes

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42002/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EUROBATITECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.979.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Signature

(42003/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

**EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, Holdinggesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. EUROPÄISCHE INVESTITIONS S.A., EURO-FINANCE, Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am vierzehnten November.
Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

- BRAGO-FINANCE, S.à r.l. (früher BRAGO-FINANZ, GmbH), Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht von Luxembourg, Sektion B unter Nummer 38.334,

vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Guy Bernard, réviseur d'entreprises, wohnhaft in L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, seine Erklärungen in Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die luxemburgische Aktiengesellschaft EUROPÄISCHE INVESTITIONS S.A., EURO FINANCE, mit Sitz in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Pescatore, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht von Luxembourg, Sektion B unter Nummer 41.827, gegründet wurde gemäss Urkunde vom 30. Oktober 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 35 vom 25. Januar 1993. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde vom 12. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial 507 vom 7. Dezember 1994.

II.- Dass das Kapital der genannten Gesellschaft EUROPÄISCHE INVESTITIONS S.A., EURO-FINANCE augenblicklich auf zweihundertelf Millionen einhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (211.150.000,- LUF) festgesetzt ist, eingeteilt in einundzwanzigtausendeinhundertfünfzehn (21.115) Aktien zu je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF) Nennwert, welche alle eingezahlt wurden.

III.- Dass BRAGO FINANCE, S.à r.l., vorgeannt, Inhaberin sämtlicher Aktien der Gesellschaft EUROPÄISCHE INVESTITIONS S.A., EURO-FINANCE geworden ist.

IV.- Dass der alleinige Gesellschafter beschliesst sodann, die Gesellschaft EUROPÄISCHE INVESTITIONS S.A., EURO-FINANCE nicht aufzulösen, sondern die Gesellschaft in der Form einer Ein-Mann-G.m.b.H. gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und den dazugehörigen Änderungsgesetzen weiterzuführen.

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, die bestehende Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln und deren Bezeichnung in EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, das Kapital von zweihundertelf Millionen einhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (211.150.000,- LUF) auf zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF) herabzusetzen durch Aufrechnung mit dem Verlustvortrag und durch Annullierung von zwanzigtausendneuhundertfünfzehn (20.915) Anteilen. Die zweihundert (200) bestehenden Anteile mit einem Nennwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF) werden gegen zweitausend (2.000) Anteile mit einem Nennwert von je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) umgetauscht.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die gesetzlichen Bestimmungen ihrer neuen Form beschliesst der Gesellschafter, zu einer Neufassung derselben zu schreiten, um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

SATZUNG**Titel I.- Zweck, Firmenname, Dauer, Sitz**

Art. 1. Zwischen dem Komplementen und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, besteht eine Holdinggesellschaft mit beschränkter Haftung, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Wertpapieren und Beteiligungen, sowie von Patenten und Lizenzen. Des weiteren kann sie Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Hilfe - Darlehen, Vorschüsse und Bürgschaften- gewähren. Schliesslich ist sie zu sämtlichen Tätigkeiten und Geschäften ermächtigt, die sich mittel- oder unmittelbar auf ihren Gesellschaftszweck beziehen und in den Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Finanzbeteiligungsgesellschaften halten.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Gesellschaftsname lautet EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung kann mit nur einem Gesellschafter (Ein-Mann-G.m.b.H.) gemäss Gesetz vom 28. Dezember 1992 oder mehreren Gesellschaftern bestehen.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF), aufgeteilt in zweitausend (2.000) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Anteilinhaber ist die BRAGO FINANCE, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, 31, allée Scheffer.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden durch Beschluss der Gesellschafter.

Art. 8. Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie des Ergebnisses.

Art. 9. Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

Art. 10. Die Gesellschaftsanteile können frei veräussert werden an Gesellschafter. Die Anteile können aber nicht veräussert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind, ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich, wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Art. 12. Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht, mit gleich welcher Begründung es auch sei, auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

Titel III.- Geschäftsführung und Vertretung

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

Art. 14. Der Tod des Geschäftsführers oder sein Austritt aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich.

Art. 15. Jeder Gesellschafter darf an der Beschlussnahme teilnehmen, was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen abzugeben, als er Anteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefasst wurden von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Falls es sich um eine Ein-Mann-G.m.b.H. handelt, sind die obengenannten Bestimmungen und Verfügungen nicht oder nur teilweise zu berücksichtigen.

Es genügt, dass der alleinige Anteilsinhaber den den Gesellschaftern zugeteilten Verpflichtungen nachkommt und dass seine Beschlüsse durch eine Niederschrift protokolliert werden oder schriftlich gefasst werden.

Des Weiteren sind Verträge, die zwischen dem alleinigen Anteilsinhaber und der durch ihn vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, durch eine Niederschrift zu protokollieren oder schriftlich festzuhalten.

Diese Verfügung bezieht sich jedoch nicht auf Vorgänge im Rahmen der laufenden Geschäftsführung.

Art. 17. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind.

Als blosse Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung, ihr Mandat auszuüben.

Art. 18. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 19. Jedes Jahr am 31. Dezember hat die Geschäftsführung den Jahresabschluss zu erstellen.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft den Jahresabschluss zur Kenntnis nehmen.

Art. 20. Von dem Reingewinn werden 5 % (fünf Prozent) zurückbehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds, bis derselbe 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Titel IV.- Auflösung, Liquidation

Art. 21. Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern, welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

Art. 22. Für die Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung anwendbar.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst folgendes:

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-2520 Luxemburg, 21, allée Scheffer.

Die Generalversammlung beruft zum Geschäftsführer Herrn Ulrich Kaen, Geschäftsmann, wohnhaft in A-6370 Kitzbühel, Frantz-Walde-Weg Nr. 3 E.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu handeln und dieselbe durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Bernard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1996, vol. 94S, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. November 1996.

F. Baden.

(42004/200/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, Société à responsabilité limitée holding, (anc. EUROPÄISCHE INVESTITIONS S.A., EURO-FINANCE, Société Anonyme).

Siège social: L-2520 Luxemburg, 21, allée Scheffer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 novembre 1996.

F. Baden.

(42005/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FARMLAND CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.470.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 26 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(42009/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EUROPEAN TECHNOLOGY 92.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.314.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1996, vol. 486, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

Signature.

(42006/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

EUROPA VERDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.700.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour EUROPA VERDE S.A.
KREDIETRUST

Signatures

(42007/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FAMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.723.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FAMLUX HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(42008/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

**FIDUGARE, FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 54.075.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.075, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 23 mai 1996.

L'assemblée est ouverte à onze heures trentre sous la présidence de Monsieur Albert Tummers, expert-comptable I.E.C. Belgique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Ajout dans la dénomination de la société des mots suivants:

en abrégé FIDUGARE.

- Transfert du siège social à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter dans la dénomination les mots: en abrégé FIDUGARE.

En conséquence, l'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE DE LA GARE, en abrégé FIDUGARE.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Tummers, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 94S, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

F. Baden.

(42010/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FIDUGARE, FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., Société Anonyme,

Siège social: Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 54.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

F. Baden.

(42011/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FIM HOLDING S.A.

A. Renard

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(42012/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.677.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on September 24th, 1996

– The resignation of Mr Jean Hoffeld, Director, be accepted.

– Mr Claude Hermes, employé privé, Bertrange, be appointed as new Director in his replacement. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 1998.

Certified true extract

FIM HOLDING S.A.

Signature

Signature

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42013/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FINEDUC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.180.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 juin 1996 a nommé la société COOPERS & LYBRAND S.C., réviseurs d'entreprises, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de commissaire de la société FINEDUC EUROPE S.A., en remplacement de Monsieur Jean-Claude Trudelle, démissionnaire.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42014/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FIRST CATTLE CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 49.471.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Signature

(42015/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FRANCO TOSI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.164.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker et Monsieur GianLuca Pozzi, chef de service principal, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme FRANCO TOSI FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 56.164, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 1996, en voie de publication au Mémorial C, contenant approbation de la scission de la société FRANCO TOSI INTERNATIONAL S.A., et dont les statuts ont été modifiés par acte du 11 septembre 1996, en voie de publication au Mémorial C;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 12 novembre 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme soparfi FRANCO TOSI FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 105.627.200.000,- (cent cinq milliards six cent vingt-sept millions deux cent mille liras italiennes), représenté par 556.272 (cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante-douze) actions ordinaires, et 500.000 (cinq cent mille) actions privilégiées, toutes d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 150.000.000.000,- (cent cinquante milliards de liras italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 12 novembre 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés par les statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de ITL 13.000.000.000,- (treize milliards de liras italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 105.627.200.000,- (cent cinq milliards six cent vingt-sept millions deux cent mille liras italiennes) à ITL 118.627.200.000,- (cent dix-huit milliards six cent vingt-sept millions deux cent mille liras italiennes), par la création et l'émission de 130.000 (cent trente mille) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par des apports en nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs reconnus par l'article 3 des statuts, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme SIRAP-GEMA S.p.A., société de droit italien ayant son siège à Verolanuova, Brescia, Italie, à laquelle société cette augmentation de capital était réservée aux termes du projet de scission susvanté.

V.- Que les 130.000 (cent trente mille) actions nouvelles ont été souscrites par la société SIRAP-GEMA S.p.A., pré-désignée, et libérées intégralement moyennant l'apport à la société FRANCO TOSI FINANCE S.A. de:

a) un portefeuille d'actions de la société de droit belge SIRAP-GEMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Manage en Belgique, représentant 99,6 % (quatre-vingt-dix-neuf virgule six pour cent) du capital social de cette dernière et dont la valeur est estimée à ITL 12.942.000.000,- (douze milliards neuf cent quarante-deux millions de liras italiennes);

b) un portefeuille d'actions de la société de droit allemand SIRAP-GEMA, GmbH, ayant son siège social à Aalen, Allemagne, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de cette dernière et dont la valeur est estimée à ITL 58.000.000,- (cinquante-huit millions de liras italiennes).

Ces apports ont fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant ARTHUR ANDERSEN & C., Luxembourg, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le deuxième alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Deuxième alinéa.** Le capital souscrit est de ITL 118.627.200.000,- (cent dix-huit milliards six cent vingt-sept millions deux cent mille liras italiennes), représenté par:

- 686.272 (six cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-douze) actions ordinaires d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune;

- 500.000 (cinq cent mille) actions privilégiées d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, qui en compensation d'une limitation du droit de vote qui ne leur est reconnu qu'aux assemblées générales extraordinaires ayant à leur ordre du jour une modification statutaire, se voient conféré un privilège sur dividendes tel que déterminé à l'article 12 ci-après.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante mille francs luxembourgeois, compte tenu de l'application de l'article 4-2 du code des droits d'enregistrement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, G. Pozzi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 94S, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(42018/215/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FRANCO TOSI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

*Pour le notaire
Signature*

(42019/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 48.245.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 486, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

(42016/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 1996

1. Messieurs Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem, Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange et Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Marco Streun, Peter Schwarz et Carmelo Conrad. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour FIRWIND FINANCE S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 486, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42017/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

FREE RECORD SHOP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 56.432.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 octobre 1996, que Monsieur Johannes Arie Breukhoven, gérant de sociétés, demeurant à NL-2243 AE Wassenaar (Pays-Bas), 62, Backershagenlaan, a été nommé gérant de la société.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée et il est investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Monsieur Martin Christiaan Koks, gérant de sociétés, demeurant à L-9054 Ettelbruck, 23, rue Dr. Klein, nommé gérant de la société par l'assemblée générale ordinaire du 4 novembre 1996, a été révoqué de sa fonction de gérant par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 1996.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42020/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

GEO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.218.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEO IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du vingt octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du sept février mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La susdite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente-cinq mille (35.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Changement de l'objet social de la société.
- Modification subséquente des statuts, dont l'article deux aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

En outre, la société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

En outre, la société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ferretti, A. Pennacchio, B. Honneff, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 94S, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(42022/215/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

GEO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(42023/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

IMMOTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.034.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

S. Perrier
Administrateur

(42036/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

IMMOTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.034.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société
convoquée à brève échéance à Luxembourg, le 25 novembre 1996 à 9.00 heures*

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1995, décide d'approuver le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont le bénéfice s'élève à DEM 44.002,44. L'assemblée décide d'affecter ce bénéfice au compte de report et le solde à la réserve légale.

Total de la perte reportée au 1 ^{er} janvier 1995	DEM	(36.812,30)
Bénéfice au 31 décembre 1995	DEM	44.002,44
Balance compte report au 1 ^{er} janvier 1996	DEM	0,00
Affectation réserve légale au 1 ^{er} janvier 1996	DEM	7.190,14

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur la période de gestion susmentionnée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42037/731/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.319.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 novembre 1996

Résolution unique

Le conseil décide, avec l'abstention de la personne concernée, de nommer Madame Gabriella Lucchini administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Michele Bajetti qui continuera à remplir la fonction d'administrateur.

Pour extrait conforme
Pour GAMICO INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 486, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42021/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

HAZELBROOK CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.696.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 mai 1996

– Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42029/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

GOTHA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B. 38.762.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung,
gehalten am 4. November 1996 von 15.15 Uhr bis 15.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Zum externen Abschlußprüfer wird die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft mit Sitz in Luxemburg, ERNST & YOUNG, einstimmig ernannt.
2. Eine Kapitalerhöhung wird erreicht durch eine Injektion von 23.132.892,- LUF, durch Einverleibung der negativen freien Reserve von LUF 4.382.892, um das Gesellschaftskapital auf nunmehr LUF 20.000.000 aufzustocken.
3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich ab 1. Dezember 1996 in L-1273 Hamm, 7, rue de Bitbourg.
4. Herr Lennart Ribohn scheidet aus dem Vorstand aus. Leif Lingren wird als Vorsitzender genannt. Erny Lamborelle, als Managing Director, und Matts Ekman als Director.

Für die Richtigkeit des Auszugs
E. Lamborelle

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42024/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

G.T. US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.176.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

*Pour G.T. US SMALL COMPANIES FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

Signature Signature

(42025/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

G.T. US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.176.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 19 juillet 1996 a accepté la démission de M. E.R. Gomoll en tant qu'administrateur de la société et a renouvelé le mandat de MM. James Paul Loach, A. Elvinger, F. Wagner et N. Train.

*Pour G.T. US SMALL COMPANIES FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42026/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.304.

Le bilan au 15 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1996, vol. 486, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

*Pour INTERNATIONAL BOND FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

Signature Signature

(42046/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.304.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juillet 1996, a décidé de distribuer un dividende final de USD 245.500,-.

L'assemblée a ratifié la cooptation de:

- M. Hidehiro Fujii en remplacement de M. Yuzo Shikata;
- M. Toshinao Matsushima en remplacement de M. Hidehiro Fujii.

L'assemblée a renouvelé le mandat de MM. Georges Chodron de Courcel, Hans-Dieter Bauernfeind, Reiner Grupe, Leonard Johnson et Arnaud Clément Grandcourt pour une période d'un an.

L'assemblée a également nommé MM. Yuji Tanaka (Président) et Toshio Ohshima en tant qu'administrateurs en remplacement de MM. Hasegawa et Matsushima, administrateurs démissionnaires.

Pour INTERNATIONAL BOND FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1996, vol. 486, fol. 29, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42047/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

HAMILTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.180.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour HAMILTON S.A.

KREDIETRUST

Signature Signature

(42027/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

HAMILTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 mai 1996

Le mandat d'administrateur de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, et de Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, et du commissaire aux comptes, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, établie à Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Luxembourg, le 20 mai 1996.

Certifié sincère et conforme
HAMILTON S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42028/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 24.340.

Acte constitutif publié à la page 7315 du Mémorial C, n° 162 du 20 juin 1996.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42030/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

HERSTATT BANK LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 9.823.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Signature.

(42031/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

IFIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1015 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.864.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1996

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Mulliez est prorogé pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996. Messieurs Marc Mackel et Edmond Ries ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé en leur remplacement, Messieurs Johan Dejans et Eric Vanderkerken pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

La société GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé en son remplacement, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, L-1015 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

IFIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42033/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INCASEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.695.

Les bilans aux 31 mars 1994, 31 mars 1995 et 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INCASEL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(42038/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INCASEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 3 septembre 1996

– Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire.

– Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

INCASEL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42039/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ITFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1015 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1996

Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Mulliez est prorogé pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996. Messieurs Henri Grisius et John Seil ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé en leur remplacement, Messieurs Johan Dejans et Eric Vanderkerken pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

La société GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé en son remplacement, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, L-1015 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

ITFI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42034/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

IMMOBILIERE GOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 15, rue Fany Schumacher.
R. C. Luxembourg B 49.247.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1996, vol. 304, fol. 83, cases 9/1 et 9/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 novembre 1996.

Signature.

(42035/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LE RELAIS ST MICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société LE RELAIS ST MICHEL S.A. décide, à l'unanimité, de confier la direction et la gestion de son département «prestation de services administratifs de Bureau et de Secrétariat» à Monsieur Frédéric Fabre, demeurant au 21, rue des Prés, L-8147 Bridel.

Pour tout engagement de la société relevant de ce domaine, la signature de Monsieur Frédéric Fabre sera requise.

Cependant, le conseil d'administration pourra représenter la société par la signature conjointe des administrateurs jusqu'à concurrence de 50.000,- LUF pour toute opération bancaire ou engagement concernant la gestion journalière dans ledit domaine.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

R. Roth	F. Fabre	E. Câteau
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42053/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LONRHO CONTINENTAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.505.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour LONRHO CONTINENTAL INVEST S.A.
BANQUE NAGELMACKERS 1747
(LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire
Signature

(42059/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTEGRAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.063.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BANQUE PRIVEE E. DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

L. Grégoire

T. Miles

Sous-Directeur

Sous-Directeur

Décision de l'assemblée générale ordinaire

3. It was decided to pay a dividend of USD 66,000 in total as follows:

- USD 50,000 for the financial year ending on 31 December 1994,
- USD 16,000 for the financial year ending on 31 December 1995.

Conseil d'administration

John Alexander,
Mark Adam Parkin,
Anne de La Vallée Poussin,
Guy Verhoustraeten,
Edward de Burlet.

Commissaire aux comptes

COOPERS & LYBRAND.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42040/010/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTER COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.538.

1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 4 à 5.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Léon Weyer, administrateur de sociétés, Strassen, président du conseil d'administration;
M. Roby Raus, journaliste, Pontpierre, administrateur-délégué;
M. Joseph Jentgen, attaché de direction, Bertrange;
M. Guy Pauly, assureur, Luxembourg;
M. Norbert Stumm, directeur, Bereldange.

Commissaire aux comptes

M. Jacques Lamby, ingénieur civil, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour INTER COMMUNICATION S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42041/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LUXTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg-Kirchberg, 209, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 20.693.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(42063/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LUXTECH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1858 Luxembourg-Kirchberg, 209, rue du Kirchberg.
H. R. Luxembourg B 20.693.

Gemäß Gesellschafterbeschuß vom 4. November 1996 wurde der Sitz der Gesellschaft verlegt auf 209, rue du Kirchberg, L-1858 Luxembourg-Kirchberg.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42064/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTER-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.044.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Joseph Jentgen, fondé de pouvoir, Bertrange, président du conseil d'administration;
M. Roby Raus, journaliste, Pontpierre, administrateur-délégué;
M. Jean-Pierre Antony, chef du personnel adjoint de l'IMPRIMERIE SAINT-PAUL, Niederanven;
M. Patrick Ludovici, administrateur de sociétés, Dudelange (en remplacement de M. René Bamberg, dont le mandat est venu à échéance);
M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg;
M. Gaston Roderes, journaliste, Mamer;
M. Léon Weyer, administrateur de sociétés, Strassen.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 31 octobre 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour INTER-EDITIONS S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42042/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTERLATSCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.472.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour INTERLATSCO HOLDING S.A.
KREDIETRUST
Signature Signature

(42045/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LAURASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.268.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LAURASIA S.A.
A. Renard C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(42052/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTERCIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.161.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERCIN S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 37.161, constituée suivant acte reçu le 5 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 298 du 1^{er} août 1991 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Docquier, comptable, demeurant à Hachy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 6.300 (six mille trois cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital souscrit de USD 800.000,- (huit cent mille dollars US) en vue de le ramener de son montant actuel de USD 6.300.000,- (six millions trois cent mille dollars US) à USD 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille dollars US) par remboursement aux actionnaires d'un montant de USD 1.000,- (mille dollars US) par action, et annulation de 800 (huit cents) actions portant les numéros 1 à 318, 2.501 à 2.627, 3.501 à 3.690, 5.001 à 5.005, 5.041 à 5.117 et 5.651 à 5.733.

2. Instauration d'un nouveau capital autorisé de USD 15.000.000,- (quinze millions de dollars US) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à USD 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille dollars US), représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 15.000.000,- (quinze millions de dollars US), qui sera représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 7 novembre 1996, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit à concurrence de USD 800.000,- (huit cent mille dollars US), et de le ramener de son montant actuel de USD 6.300.000,- (six millions trois cent mille dollars US) à USD 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille dollars US).

Cette réduction s'opérera par remboursement aux actionnaires et moyennant annulation de 800 (huit cents) actions de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, portant les numéros 1 à 318, 2.501 à 2.627, 3.501 à 3.690, 5.001 à 5.005, 5.041 à 5.117 et 5.651 à 5.733.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration aux fins de procéder à ce remboursement et à l'annulation des actions prédésignées, dans le respect des délais prescrits par la loi.

Deuxième résolution

L'assemblée, ayant reçu lecture d'un rapport justificatif du conseil d'administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de renouveler l'autorisation donnée lors de la constitution de la société et d'instaurer pour une durée de cinq ans à dater de la publication du présent acte un nouveau capital autorisé d'un montant USD 15.000.000,- (quinze millions de dollars US) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

L'assemblée autorise en outre le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé susvanté.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, tel que rédigé ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Grisius, P. Docquier, M. Delfosse, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 94S, fol. 31, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(42043/215/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

INTERCIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 37.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

*Pour le notaire
Signature*

(42044/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LES HELICULTEURS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 26.528.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(42054/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LES HELICULTEURS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 26.528.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(42055/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LES HELICULTEURS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.528.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(42056/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LES HELICULTEURS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.528.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Signature

(42057/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LES HELICULTEURS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.528.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1996.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Signature

(42058/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

JORIS SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 94S, fol. 33, case 4, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée JORIS SPORTS, S.à r.l., avec siège social à L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- M. Mike Joris, commerçant, demeurant à Luxembourg, vingt parts sociales	20
2.- La société anonyme ACCORD S.A. HOLDING, avec siège social à L-2530 Luxembourg,	
4, rue Henri Schnadt, quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

E. Schlessler.

(42050/227/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

JORIS SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

E. Schlessler.

(42051/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LUXEMBOURG FINANCE & INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.124.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LUXEMBOURG FINANCE &
INVESTMENT COMPANY S.A.

Signatures

(42060/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LUXEMBOURG FINANCE & INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 16 octobre 1996

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée décide d'élire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président du conseil d'administration;

Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Dirk Raeymaekers, sous-directeur, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
LUXEMBOURG FINANCE &
INVESTMENT S.A.

Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42061/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

LUXOTERME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.509.

EXTRAIT

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Signature.

(42062/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MARIRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.374.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MARIRAM S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(42070/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MATSUCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 19.249.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 avril 1996

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1995 et du bilan au 31 décembre 1995, desquels il résulte que les pertes sont supérieures au montant du capital social de la société, l'assemblée générale des actionnaires décide le maintien de l'activité de la société.

Luxembourg, le 8 avril 1996.

MATSUCOM S.A.
Signatures
Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42073/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.905.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 1996

– Le siège social de la société a été transféré de L-2230 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42068/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1996.

MANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.905.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 novembre 1996

– Monsieur Rainer Wilhelm Buchecker et Monsieur Jean-Pierre Faure ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société pour une durée de six ans.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002.

Luxembourg, le 22 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42069/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1996.

ISOLDE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 4, route de Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1996, vol. 486, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42049/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

ISOLDE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 4, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1996, vol. 486, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(42048/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MANAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.967.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1996, vol. 486, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 1996. Signature.
(42067/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MINOAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 94S, fol. 40, case 10, que la société anonyme MINOAN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 mai 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 159 du 25 juillet 1978, au capital de trois millions de francs belges (BEF 3.000.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement libérées,

a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de ladite société anonyme MINOAN HOLDING S.A., ce qui a été expressément décidé par l'actionnaire unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1996. C. Hellinckx.
(42074/215/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MTL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.716.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze novembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.716, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 57 du 4 mars 1986.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Isabelle Claude, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société.
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, I. Claude, C. Hubert, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 94S, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

F. Baden.

(42076/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 18.397.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(42075/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MULTINATIONALE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.729.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MULTINATIONALE FINANCIERE S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(42077/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 1996.